

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ *En votant pour les candidat.e.s
présenté.e.s par la CGT, vous avez
l'assurance d'être bien défendu.e.s,
par des élu.e.s qui porteront vos
revendications tant localement
que nationalement, qu'elles soient
spécifiques ou plus générales.*



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018 Ne pas jeter sur la voie publique

TECHNICIEN.NE DE LABORATOIRE

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale
Égalité
Conditions de travail
Garanties collectives

ÉLECTIONS
6 décembre 2018

Fonction Publique Hospitalière

CTE CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique
DÉCEMBRE 2018 **JE VOTE CGT**

TECHNICIEN.NE. DE LABORATOIRE

L'accreditation totale est prévue pour 2020 ; à ce jour l'accreditation partielle à 50% de l'activité dans chaque famille est réalisée à 99%, grâce à qui ?

L'implication et la grande capacité à évoluer des technicien.ne.s a permis de passer l'épreuve de l'accreditation partielle. L'échéance 2020 imposera encore des contraintes et des pressions tant sur la pratique que sur les effectifs dans les laboratoires. Ces résultats ont été chèrement payés par l'augmentation de la charge de travail et les regroupements (GHT, GCS, sectorisation,...). La profession subit de plein fouet l'évolution technologique et numérique pour répondre aux attentes des prescripteurs, mais aussi de la population de plus en plus en demande de données sur sa santé.

Les enjeux pour les professionnel.le.s :

- la reconnaissance de nouvelles compétences (informatique, qualité, métrologie, analyse et traitement de données,...), par le biais de formation ou de VAE.
- la reconnaissance salariale équivalente à la grille de la catégorie A.
- la reconnaissance de la pénibilité en intégrant la catégorie active (travail 7 jours sur 7 ; 24h sur 24).
- l'intégration des contractuel.le.s à la fonction publique hospitalière et la conservation du statut.
- le maintien d'effectifs nécessaires pour garantir la qualité des conditions de travail (plannings, repos, congés, charge de travail, tension psychologique...),
- le danger de la mobilité induite par les regroupements expose les risques psychosociaux à cause de l'insécurité du poste (la mise en place des GHT impose des transferts d'activités et demain des agents).

Le ministère mise sur la conscience et la compétence professionnelle des technicien.ne.s et sur leur sens du service public pour la recherche de rentabilité !

Nous exerçons dans un système de soins publics en pleine mutation-accroissement due à l'augmentation de l'activité des établissements. La biologie a une place essentielle pour le diagnostic clinique. Aujourd'hui, la société numérique impose de disposer d'un flux d'information constant. La biologie va évoluer par la production de constantes récurrentes et en grande quantité.

Le numérique et la miniaturisation vont révolutionner notre domaine avec des chaînes robotiques à fort rendement d'un côté, et la biologie délocalisée allant jusqu'à l'appareil portatif individuel. Ce défi technologique et numérique est déjà relevé au quotidien par les technicien.ne.s démontrant les nouvelles compétences acquises qui doivent être validées et valorisées.

La profession a atteint un niveau suffisant de qualification pour être reconnue au niveau licence, donc en catégorie A. Les perspectives en matière de gestion d'automates (maintenance, qualité) comme celles d'analyse et de traitement de données doivent ouvrir la possibilité d'accéder au niveau master.

Les GHT mettent en place des regroupements et la construction de nouvelles plateformes partout sur le territoire. Les technicien.e.s sont confronté.e.s à des mobilités forcées mais également à une réorganisation de leur travail (plannings, équipes, encadrements, ...) qui les mettent en difficulté jusque dans leur vie privée. Ces problématiques seront portées devant les instances par les représentant.e.s CGT.

Démographiquement, 27% des effectifs ont plus de 55 ans, ce qui veut dire un départ prochain à la retraite; ils/elles doivent être remplacé.e.s afin d'assurer le maintien d'effectifs nécessaires pour garantir la qualité des conditions de travail et d'organisation.

La pénibilité du métier de technicien.ne de laboratoire n'est pas prise en compte dans la Fonction Publique Hospitalière : Départ à la retraite à 62 ans malgré un travail 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ! La catégorie active est légitime.

La précarisation des emplois par l'augmentation du nombre de CDD est un moyen pour maintenir nos collègues en situation d'insécurité et d'obéissance les amenant à accepter toujours plus. La CGT revendique la limitation des emplois précaires et l'intégration dans la Fonction publique hospitalière.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

LA CGT REVENDIQUE :

- Le maintien d'effectifs adaptés aux besoins
- La reconnaissance du niveau licence
- La reconnaissance de la pénibilité pour une retraite à 57 ans
- Le respect de la qualité vie professionnelle-privée
- La titularisation des contractuel.le.s



Le 6 décembre 2018, VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !